

CRÈCHES**Une attention particulière pour les familles fragilisées**

Il va y avoir du changement en matière de places dans les crèches à Bruxelles. La ministre-présidente du gouvernement francophone bruxellois, Fadila Laanan (PS), a décidé d'apporter des modifications au décret du 18 juillet 2013 visant à répondre aux besoins de nouvelles places en crèches à Bruxelles en octroyant des subventions à l'infrastructure via un mécanisme d'appel à projets.

Ces modifications poursuivent un double objectif : augmenter le nombre de places et renforcer l'accessibilité des structures subventionnées par la Cocof aux enfants issus de familles fragilisées. « *L'appel à projets de la Cocof sera désormais lancé à chaque nouvelle programma-*

tion de l'ONE et complémentai-
rement, les opérateurs
pourront déposer un projet
créant de nouvelles places en
crèche hors appel à projet»,
explique l'élue.

« *Après deux années d'applica-*
tion dudit décret, il apparaît
indispensable de faire conver-
ger les appels à projets du gou-
vernement francophone
bruxellois avec la programma-
tion pluriannuelle de l'Office
de la Naissance et de l'En-
fance», justifie-t-elle. « *Ceci*
pour plus de cohérence. Les ef-
forts d'augmentation de l'offre
d'accueil doivent également
être renforcés. Ils doivent aussi
être mieux ciblés dans les
quartiers, mieux adaptés aux
besoins des opérateurs, et plus
accessibles aux familles fragili-
sées.» ●